



Tél. 02 99 48 63 18

ARRETE DE CIRCULATION

Arrêté n° 2025-33

Le Maire de la commune de SAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés,

Vu la demande du COSEF dans le cadre d'une braderie qui aura lieu dans le bourg de SAINS le 27 juillet 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de garantir un maximum de place de stationnement pour les participants à cette manifestation.

ARRETE

Article 1 : Les rues suivantes seront fermées à la circulation le dimanche 27 juillet 2025 de 5 heures à 21 heures :

- Rue Beau Soleil
- Rue du Puits Rimoult (depuis l'angle du bâtiment de la Baie des Mouchoux jusqu'à la rue du Pissot)

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera assurée par la commune.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront verbalisées et transmises aux tribunaux compétents.

Article 4 : Le Maire de SAINS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINS, le 21 juillet 2025

Le Maire,
Nicolas BATHELLIER

